

**PROCÈS-VERBAL de l'Assemblée ORDINAIRE** de la Société de transport de Lévis,  
tenue au 2175, chemin du Fleuve, à Lévis le **jeudi trente (30) avril 2026 à 18h**

**SONT PRÉSENTS :**

M. Jean Leblond, président  
M. Daniel Saindon, vice-président  
M. Jean Demers, administrateur  
M. Benoit Forget-Chiasson, administrateur  
Mme Karine Lavertu, administratrice  
M. Érik Bilodeau, administrateur  
Mme Cindy Morin, représentante des usagers du T.A.  
Mme Francine Marcoux, trésorière  
M. Jean-François Carrier, directeur général et secrétaire

**EST EXCUSÉE :**

Mme Marjorie Guay, représentante des usagers du T.C.

**- ORDRE DU JOUR -**

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 8 avril 2026
4. Adoption des propositions d'amélioration / modification de service : période Été 2026
5. Autorisation de l'avenant no 2 au mandat octroyé au Groupe Régis Côté | Bouthillette Parizeau | BDCO pour la surveillance supplémentaire des travaux de construction des deux baies mécaniques au centre d'opération
6. Octroi d'un mandat à Atwill-Morin Inc. pour les travaux de construction relatifs à la réparation de la dalle de béton, de la membrane d'étanchéité et du marquage au sol dans le stationnement d'autobus du centre d'opération
7. Autorisation de l'ordre de changement # 4 (ODC-4) au mandat octroyé à Construction Couture & Tanguay Inc. pour les travaux de construction relatifs à l'installation des équipements, acquis en formule préachat, dans le cadre du projet d'électrification de 40 places au centre d'opération à Lévis
8. Mandat au Réseau de transport de la Capitale (RTC) pour lancer un appel d'offres et adjudger, pour et au nom de la Société de transport de Lévis, un contrat pour la production de cartes OPUS étudiantes
9. Mandat à la Société de transport de Montréal (STM) d'entreprendre, pour et au nom de la Société de transport de Lévis, le processus d'acquisition d'autobus urbains 12 mètres hybrides

10. Présentation de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2026
  11. Dépôt du certificat des responsabilités statutaires
  12. Comptes payables
  13. Points divers
  14. Période de questions
  15. Levée de l'assemblée
- 

### 1. Adoption de l'ordre du jour

#### RÉSOLUTION 2026-047-

Il est proposé par monsieur Érik Bilodeau  
Appuyé par madame Cindy Morin

Et résolu unanimement

**QUE** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du jeudi 30 avril 2026 soit adopté tel que déposé :

**Adoptée-**

---

### 2. Période de questions

*Aucune question*

---

### 3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 8 avril 2026

#### RÉSOLUTION 2026-048-

Il est proposé par madame Karine Lavertu  
Appuyé par monsieur Jean Demers

Et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 8 avril 2026 soit adopté tel que déposé.

**Adoptée-**

---

### 4. Adoption des propositions d'amélioration / modification de service : période Été 2026

#### RÉSOLUTION 2026-049-

**ATTENDU QUE** les propositions s'appuient sur les modifications estivales habituelles, les constats et commentaires reçus de la clientèle et des chauffeurs, les analyses faites à partir de notre système d'aide à l'exploitation (SIPE), les travaux prévus sur divers axes routiers ainsi que sur la disponibilité des ressources humaines et matérielles ;

**ATTENDU QUE** les propositions de modifications concernent les parcours suivants (référence FPD 2026-023) :

**STLévis :**

- Lévisien 1, 2, 3 et 4
- Parcours 11,11A,13,15,31,34,35,36,37,38 et 39
- Express Sainte-Foy centre (34E,36E,37E,38E et 200)

**Autocars des Chutes :**

- Parcours 22 et 23
- Express Sainte-Foy centre (23E, 24E)

**Navettes :**

- Service de navettes pour les événements (Festivent, FEQ, Grands Feux Loto-Québec, événements au Quai Paquet)

**ATTENDU** la recommandation de la Direction planification et développement et de la Direction de l'Exploitation -Qualité réseau du transport régulier à la Direction générale ;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par        madame Cindy Morin  
Appuyé par                monsieur Érik Bilodeau

Et résolu                    unanimement

**QUE** ce Conseil adopte les propositions d'amélioration/modifications de service concernant les parcours ci-dessus ;

**QUE** les améliorations/modifications de service présentées entrent en vigueur à compter du lundi 15 juin 2026 ;

**QUE** ce Conseil autorise, sur la base des informations contenues dans la fiche de prise de décision (FPD 2026-023), la Direction générale à procéder à l'exécution des activités pour l'assignation des horaires de l'été 2026 et la livraison du service de transport collectif ;

**QUE** ces modifications conformément à l'article 79 de la Loi sur les sociétés de transport en commun soient communiquées à la population à partir de la semaine du 11 mai 2026.

**Adoptée-**

**5. Autorisation de l'avenant no 2 au mandat octroyé au Groupe Régis Côté | Bouthillette Parizeau | BDCO pour la surveillance supplémentaire des travaux de construction des deux baies mécaniques au centre d'opération**

**RÉSOLUTION 2026-050-**

**ATTENDU** le mandat de services professionnels octroyé aux firmes Groupe Régis Côté | Bouthillette Parizeau | BDCO visant l'élaboration des plans et devis pour la construction de deux baies mécaniques supplémentaires au montant de 465 600 \$ plus les taxes (résolution 2022-041) suivant un appel d'offres public ;

**ATTENDU QUE** des honoraires supplémentaires de surveillance ont été encourus relativement à la prolongation du chantier et à la préparation des demandes de changement ;

**ATTENDU QUE** ces coûts supplémentaires seront couverts par le règlement no 167 ;

**ATTENDU** la recommandation du directeur de projets à la Direction générale ;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale

Il est proposé par madame Karine Lavertu  
Appuyé par monsieur Daniel Saindon

Et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise l'avenant no 2 au montant de 66 163,50 \$ plus les taxes applicables au mandat octroyé au Groupe Régis Côté | Bouthillette Parizeau | BDCO pour la surveillance supplémentaire des travaux de construction des deux (2) baies mécaniques au centre d'opération selon les termes et conditions apparaissant dans la fiche de prise de décision (FPD 2026-024).

**Adoptée-**

---

**6. Octroi d'un mandat à Atwill-Morin inc. pour les travaux de construction relatifs à la réparation de la dalle de béton, de la membrane d'étanchéité et du marquage au sol dans le stationnement d'autobus du centre d'opération**

**RÉSOLUTION 2026-051-**

**ATTENDU QUE** la résolution 2026-006, autorisant la Direction générale à procéder aux appels d'offres pour les travaux complémentaires de construction au chantier principal dans le cadre du projet d'électrification de 40 places au centre d'opération de la rue Saint-Omer ;

**ATTENDU QU'** un appel d'offres public a été publié le 26 mars 2026 dans le SEAO (2026-005) ;

**ATTENDU QU'** au terme de l'appel d'offres le 20 avril, cinq (5) entreprises ont déposé une soumission dont quatre (4) ont été jugées conformes ;

**ATTENDU** la recommandation du directeur de projets à la Direction générale ;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par monsieur Benoit Forget-Chiasson  
Appuyé par madame Karine Lavertu

Et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil octroie à l'entreprise Atwill-Morin inc. un mandat de construction pour les travaux de construction relatifs à la réparation de la dalle de béton, de la membrane d'étanchéité et du marquage au sol dans le stationnement d'autobus du centre d'opération au montant de 662 864,91 \$ plus les taxes applicables.

**Adoptée-**

---

**7. Autorisation de l'ordre de changement # 4 (ODC-4) au mandat octroyé à Construction Couture & Tanguay inc. pour les travaux de construction relatifs à l'installation des équipements, acquis en formule préachat, dans le cadre du projet d'électrification de 40 places au centre d'opération à Lévis**

**RÉSOLUTION 2026-052-**

**ATTENDU** le contrat octroyé à la firme Construction Couture & Tanguay inc. le 28 août 2025 pour les travaux de construction relatifs à l'installation des équipements, acquis en formule préachat, dans le cadre du projet d'électrification de 40 places au centre d'opération à Lévis ;

**ATTENDU QU'** au fur et à mesure de l'avancement des travaux, différents changements ont été apportés pour s'adapter aux conditions du chantier et/ou corriger la conception des plans et devis ;

**ATTENDU QUE** ces coûts supplémentaires seront couverts par le règlement no 179 ;

**ATTENDU** la recommandation du directeur de projets à la Direction générale ;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par madame Cindy Morin  
Appuyé par monsieur Daniel Saindon

Et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à accorder l'ordre de changement # 4 pour un montant totalisant 148 145,32 \$, plus les taxes applicables, au mandat octroyé à Construction Couture & Tanguay inc. pour les travaux de construction relatifs à l'installation des équipements, acquis en formule préachat, dans le cadre du projet d'électrification de 40 places au centre d'opération à Lévis.

**Adoptée-**

---

**8. Mandat au Réseau de transport de la Capitale (RTC) pour lancer un appel d'offres et adjudger, pour et au nom de la Société de transport de Lévis, un contrat pour la production de cartes OPUS étudiantes**

**RÉSOLUTION 2026-053-**

**ATTENDU QUE** la Société de transport de Lévis (STLévis) et le Réseau de transport de la Capitale (RTC) bénéficient d'une clientèle étudiante importante, notamment dans le cadre du Laissez-passer universitaire (LPU), pour laquelle elles doivent produire une carte OPUS avec photo ;

**ATTENDU QUE** le Réseau de transport de la Capitale (RTC) désire s'adjoindre les services d'une firme externe afin d'effectuer la production de cartes OPUS destinées aux étudiants de différents établissements scolaires des territoires desservis par le RTC et la STLévis;

**ATTENDU QU'** afin de bénéficier d'économies d'échelle, la STLévis souhaite se joindre au RTC pour obtenir un contrat commun pour la production de cartes OPUS étudiantes ;

**ATTENDU QUE** pour ce faire et conformément à l'article 92.4 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (S-30.01)*, la STLévis souhaite confier ce mandat au Réseau de transport de la Capitale (RTC);

**ATTENDU** la recommandation du directeur Proximité client et commercialisation à la Direction générale ;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Daniel Saindon  
Appuyé par monsieur Benoit Forget-Chiasson

Et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil mandate le Réseau de transport de la Capitale (RTC) pour lancer un appel d'offres et adjudger, pour et au nom de la Société de transport de Lévis, un contrat pour la production de cartes OPUS étudiantes pour une durée initiale de deux (2) ans, soit du 1er août 2026 au 31 juillet 2028 plus deux options de renouvellement d'une (1) année chacune pour un montant total n'excédant pas 179 400 \$, plus les taxes applicables.

**QUE** messieurs Jean Leblond, président et Jean-François Carrier, directeur général, soient autorisés à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution;

**QUE** la copie de cette résolution soit transmise au Réseau de transport de la Capitale (RTC).

**Adoptée-**

---

**9. Mandat à la Société de transport de Montréal (STM) d'entreprendre, pour et au nom de la Société de transport de Lévis, le processus d'acquisition d'autobus urbains 12 mètres hybrides**

**RÉSOLUTION 2026-054-**

**ATTENDU QUE** les sociétés de transport en commun du Québec, soit la Société de transport de Montréal, la Société de transport de Laval, le Réseau de transport de Longueuil, le Réseau de transport de la Capitale, la Société de transport de l'Outaouais, la Société de transport de Sherbrooke, la Société de transport de Lévis, la Société de transport du Saguenay, la Société de transport de Trois-Rivières et le Réseau de transport métropolitain, Exo (ci-après les «STC»), désirent acquérir des autobus urbains 12 mètres hybrides (ci-après le «Projet»);

**ATTENDU QUE** ce Projet d'achat regroupé pour l'acquisition d'autobus urbains 12 mètres hybrides est prévu ou sous réserve d'acceptation au programme d'immobilisations de la Société de transport de Lévis (« STLévis »);

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par        monsieur Daniel Saindon  
Appuyé par                monsieur Érik Bilodeau

Et résolu                    unanimement

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
2. De mandater la Société de transport de Montréal (STM) à entreprendre, pour et au nom de la STLévis à l'occasion d'un achat regroupé qui aura lieu conjointement avec la STM et les autres sociétés de transport en commun du Québec participantes, l'acquisition d'autobus urbains 12 mètres hybrides ;

3. De mandater la STM, sous réserve de l'autorisation finale du ministre des Transports et de la Mobilité durable et sous réserve de l'approbation préalable d'un règlement d'emprunt s'y rapportant par le ministre des Affaires municipales et de l'habitation;
  - a) pour adjuger le ou les contrats, pour et au nom de la STLévis, pour l'acquisition d'autobus urbains 12 mètres hybrides, et ce, en autant que le montant total du contrat pour la STLévis ne dépasse pas le montant maximal déterminé, incluant les taxes et contingences;
  - b) pour signer, par l'entremise des représentants dûment autorisés de la STM, tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes;
4. De confirmer dans la cadre de ce mandat, l'application du règlement de gestion contractuelle et du Code de conduite des fournisseurs et politiques de gestion de la STM;
5. De mandater l'Association du transport Urbain du Québec (« l'ATUQ ») pour la gestion du contrat d'acquisition d'autobus urbains 12 mètres hybrides;
6. D'autoriser le directeur général de la STLévis à signer toute documentation pour donner plein effet à la présente résolution et à faire parvenir une confirmation écrite à la STM quant au nombre exact d'autobus devant être acquis pour chacune des années du contrat.

**Adoptée-**

---

## **10. Présentation de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2026**

### **RÉSOLUTION 2026-055-**

Il est proposé par	monsieur Érik Bilodeau
Appuyé par	madame Karine Lavertu
Et résolu	unanimement

**De prendre acte** de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2026, préparée par la direction des finances.

**Adoptée-**

---


## **11. DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RESPONSABILITÉS STATUTAIRES**

Je soussignée, Francine Marcoux, directrice des finances et trésorière de la Société de transport de Lévis, ci-après nommée « la Société » :

Par les présentes, à ce jour, en ma qualité et à titre de directrice des finances et trésorière, je certifie ce qui suit :

- I. J'ai personnellement pris connaissance des faits attestés par le présent certificat.
- II. La Société a respecté toutes les dispositions de la Loi sur les sociétés de transport en commun et la Société a déposé, à l'intérieur des délais prescrits auprès des autorités gouvernementales et tous les autres organismes concernés, tous les rapports et déclarations requis.
- III. La Société n'accuse aucun retard dans le paiement de tout salaire, bénéfice, paye de vacances ou toute autre forme de compensation (y compris toute indemnité pour perte ou cessation d'emploi) (ci-après collectivement appelés « Compensation ») auxquels tout employé de la Société a droit, et en date de la présente, il n'existe aucune raison de croire que la Société ne sera pas en mesure de payer les compensations auxquelles ses employés auront droit.
- IV. Il n'existe aucune réclamation pour quelque compensation que ce soit, faite par un employé actuellement ou anciennement à l'emploi de la Société.
- V. La Société n'accuse aucun retard tant à l'égard des retenues à la source qu'à l'égard des remises aux autorités gouvernementales concernées pour toute somme devant être retenue et remise par elle en vertu des lois suivantes :
  - a) La Loi sur l'impôt sur le revenu (Canada), incluant, mais sans limiter la généralité de celui qui précède, les articles 153 (1) et 215 de ladite Loi.
  - b) La Loi sur les impôts (Québec).
  - c) La Loi sur l'assurance - emploi (Canada).
  - d) La Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec.
  - e) La Loi sur la taxe d'accise (Canada), incluant les retenues et remises de la taxe sur les produits et services.
  - f) La Loi sur la taxe de vente du Québec.
  - g) La Loi sur les régimes complémentaires de retraite.
  - h) La Loi sur le régime de rentes du Québec, ou toute autre loi, règlement, ordonnance, jugement, décret ou directive officielle émise par toute autorité gouvernementale ayant ou non-force de loi, en vertu desquels tout défaut de retenir ou remettre telle somme donnerait ouverture à une réclamation contre les administrateurs de la Société.

DATÉ ET SIGNÉ CE 24<sup>ième</sup> jour d'avril 2026

Par   
Francine Marcoux, CPA  
Directrice des finances et trésorière

---

## 12. COMPTES PAYABLES

### RÉSOLUTION 2026-056-

Il est proposé par	monsieur Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par	monsieur Daniel Saindon
Et résolu	unaniment

**De prendre** acte de la liste des déboursés du mois de mars 2026 préparée par la Direction des finances et ci-annexée pour faire partie intégrante de la présente à savoir :

Salaires des périodes #9 à #12:	1 098 634,51 \$
Chèques:	35 263,32 \$
Paiements et transferts électroniques :	16 192 623,50 \$

**Adoptée-**

---

**13. Points divers**

---

**14. Période de questions**

*Aucune question*

---

**15. Levée de l'assemblée**

**RÉSOLUTION 2026-057-**

Il est proposé par monsieur Érik Bilodeau  
Appuyé par monsieur Jean Demers

Et résolu unanimement

**QUE** l'assemblée soit levée.

---

**Le Président, Jean Leblond**

---

**Le Secrétaire, Jean-François Carrier**